

# COUP DE POUCE BAFA ET BAFD PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Elle est d'un montant de 200 € pour les jeunes de 16 à 25 ans inscrits :

- une session de formation BAFA en internat
- ou au BAFD en internat ou externat

Les conditions :

- résider dans le Pas de Calais
- inscrits au BAFA ou BAFD dans un organisme agréé

Elle sera versée à la fin de votre formation après confirmation par l'organisme de formation que vous aurez choisi. Pour cela, vous devrez télécharger et renvoyer le formulaire de demande « coup de pouce » BAFA-BAFD **avant le dernier jour du stage de formation**.

Le formulaire est sur le site du Département.

C'est un partenariat entre le Conseil départemental et la CAF du Pas de Calais.

<http://www.jeunesdu62.fr>

**Conseil départemental du Pas-de-Calais :**

Rue Ferdinand Buisson

62018 - Arras

<https://www.pasdecalais.fr/>